

# Énergies renouvelables thermiques :

## on passe à l'action !



Fin 2017, le Pays de Rennes et l'ADEME ont signé un contrat territorial de développement des énergies renouvelables. Cette signature officialise le lancement du dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ! Ce contrat va permettre **jusqu'en 2020**, la mise en place d'un **accompagnement technique**, délégué à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC), et **financier** pour soutenir le développement de projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables.

## LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

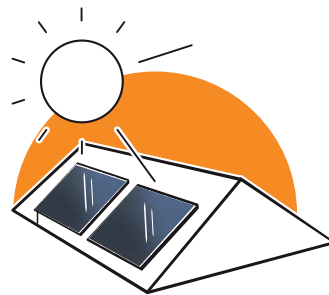
Votre projet peut porter sur **une construction neuve ou en réhabilitation** et se destine à mobiliser les énergies renouvelables suivantes :

### BOIS ÉNERGIE

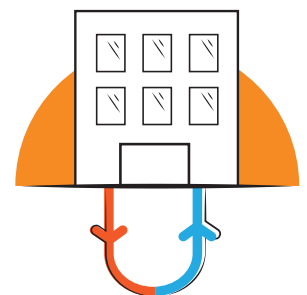
Bois plaquettes, granulés



### SOLAIRE THERMIQUE



### GÉOTHERMIE



## Les acteurs concernés

→ **Bénéficiaires publics** : communes, communautés de communes, syndicats mixtes, bailleurs sociaux, département,...

→ **Bénéficiaires privés** : promoteurs immobiliers, entreprises, agriculteurs, hébergeurs touristiques, établissements médicaux,...



Sur le territoire du Pays de Rennes

# UN ACCOMPAGNEMENT

## SUR L'ENSEMBLE DES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

L'ALEC du Pays de Rennes apporte son expertise **tout au long du projet.**

De l'accompagnement des choix techniques jusqu'au suivi de l'exploitation en passant par le montage administratif des dossiers de subventions à remettre à l'ADEME.

### Études préalables

- État des lieux
- Note d'opportunité
- Étude de faisabilité réalisée par un bureau d'études (financée à hauteur de 50 à 70 %)

### Conception

- Rédaction du cahier des charges
- Choix du maître d'oeuvre
- Approvisionnement
- Montage du dossier de demande de subvention

### Réalisation

- Suivi de la réalisation du chantier

### Exploitation

- Gestion et suivi de l'installation
- Contrat de maintenance
- Suivi des résultats et/ou consommations

## LES AIDES FINANCIÈRES DISPONIBLES

- + Les aides aux études préalables (étude de faisabilité, assistance à la maîtrise d'ouvrage) sont subventionnées entre **50 et 70 %**.
- + Les aides à l'investissement sont de l'ordre de **50 %** (variable selon les projets).

Les financeurs : **ADEME - Région Bretagne - Département d'Ille et Vilaine**

L'ALEC du Pays de Rennes s'assure que le projet réponde aux conditions d'éligibilité pour bénéficier des aides à l'investissement des financeurs. Elles sont calculées en fonction de la production énergétique de l'installation.



### NOUVEAUTÉ

L'ouverture des critères d'éligibilités permet le financement **des installations solaires thermiques de toute taille, ainsi que les chaufferies bois granulés.**

## DATES À RETENIR

- **Mardi 10 avril 2018** : Visite de la chaufferie bois granulés et de l'installation solaire thermique du centre technique municipal de la commune de Vern-sur-Seiche (35)
- **Mardi 20 novembre 2018** : Visite de l'installation solaire thermique de Hôtel Ibis de Cesson-Sévigné.
- **Judi 14 mars 2019** : Visite de la chaufferie bois plaquette d'une exploitation agricole à La Chapelle-des-Fougeretz
- Autres visites à venir\*

\*dates communiquées ultérieurement et disponibles sur notre agenda : [www.alec-rennes.org](http://www.alec-rennes.org)

## VOUS AVEZ UN PROJET ?

### ET SOUHAITEZ PASSER À L'ACTION ?

**Contactez l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes !**

Florian CALCAGNO / Fabien POTTIER

→ **Par téléphone** : 02.99.35.23.50

→ **Par mail** : [fonds-chaaleur@alec-rennes.org](mailto:fonds-chaaleur@alec-rennes.org)

→ **Par courrier** : ALEC du Pays de Rennes, 104 boulevard Georges Clémenceau, 35200 RENNES